

DELIBERATION : 2024-04-05

OBJET : Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BOYRON Paola
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. BRICE Garnier ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme TASSIN Valérie ; M. DROGOUL Claude ; M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**OBJET : Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation
des Charges Transférées (CLECT)**

Exposé

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé de fixer la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à un unique représentant par commune et de solliciter ces dernières pour la désignation dudit représentant.

Suite aux décisions des 41 conseils municipaux, la liste des membres désignés pour siéger au sein de la CLECT a été arrêtée par délibération initiale en date du 17 novembre 2020, puis modifiée par délibérations successives du 30 novembre 2021, du 21 juin 2022, puis du 27 juin 2023

Pour la commune d'Entrevaux, en raison de la démission d'un adjoint, la municipalité par délibération en date du 1^{er} octobre 2024 a modifié la représentation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- Représentant titulaire : M. Lucas GUIBERT
- Représentant Suppléant : M Alexandre MERMET

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la composition de la commission modifiée en conséquence doit désormais être arrêtée par un vote de l'assemblée délibérante de l'intercommunalité à la majorité des deux tiers des présents.

Décision

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ARRETER** la nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), telle qu'annexée à la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 octobre 2024
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Joubert', is written over a light blue rectangular background.

Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Laugier', is written over a light blue rectangular background.

Maurice LAUGIER